

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **CONTRACTUALISATION DE LA STRATÉGIE DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION DE L' ENFANCE DANS L' AISNE**

Laon, le 16 octobre 2020

Ce mardi 13 octobre 2020, Ziad Khoury, préfet de l' Aisne, Nicolas Fricoteaux président du conseil départemental et Yves Duchange, directeur territorial de l' ARS de l' Aisne ont signé le contrat départemental de prévention et de protection de l' enfance (CDPPE), actant les engagements mutuels de chacun pour la mise en œuvre de cette stratégie.

Les 4 engagements de la stratégie de prévention et de protection de l' enfance sont :

- agir le plus précocement possible pour répondre aux besoins des enfants et de leurs familles ;
- sécuriser les parcours des enfants protégés et prévenir les ruptures ;
- donner aux enfants les moyens d' agir et garantir leurs droits ;
- préparer leur avenir et sécuriser leur vie d' adulte.

La stratégie de prévention et de protection de l' enfance s' articule avec la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, notamment au titre de la sécurisation des parcours des enfants et de la prévention des sorties sans solution de l' aide sociale à l' enfance.

Elle est également complémentaire du plan de lutte contre les violences faites aux enfants, notamment pour les mesures visant à améliorer le travail en réseau des professionnels et à renforcer la cellule de recueil des informations préoccupantes.

Ces fonds serviront à des actions de prévention, d' évaluation, de protection et d' accompagnement des professionnels et des familles, comme par exemple :

- le renforcement des équipes de la protection maternelle et infantile (PMI),
- le développement de centres de consultation mobiles,
- l' augmentation de la couverture médico-sociale des familles,

- le maillage de l'ensemble des acteurs de détection par des protocoles et des formations dédiées,
- l'expérimentation de la mesure unique en milieu ouvert,
- le développement du parrainage,
- les formations des professionnels,
- le déploiement d'une équipe mobile handicap pour les lieux d'hébergement,
- l'expérimentation d'un centre thérapeutique itinérant pour les mineurs,
- la systématisation de la participation des enfants et des jeunes aux observatoires départementaux de la protection de l'enfance (ODPE).

Dans le département, ce sont près de 2,5 millions d'euros qui sont mobilisés par l'État dans le cadre de cette politique publique, venant en soutien aux actions programmées par le conseil départemental.